

Communiqué de Presse

« Hydro-Québec n’a pas le droit de couper le courant de ses abonné-es pour imposer ses compteurs. Et c’est odieux de le faire par temps de grands froids! »

Montréal, 12 novembre 2018 – L’ex-député de Mercier, le Dr Amir Khadir, s’est adressé aux médias aux côtés de trois abonnées d’Hydro-Québec pour réclamer à l’entreprise d’État de rebrancher immédiatement les ménages à qui HQ a coupé le courant parce qu’ils ont simplement voulu conserver leur compteur analogique.

Alors que le Québec connaît depuis la mi-octobre des températures hivernales, il est parfaitement odieux de la part d’Hydro-Québec de priver des abonné-es de courant. La seule « faute » de Denise Babin, Marie-Reine Calouche, Janet Hanna et plusieurs dizaines d’abonné-es -qui ont subi des menaces de poursuites judiciaires d’HQ et des sanctions financières exorbitantes- c’est de vouloir conserver leur compteur analogique.

Mesdames Babin, Calouche et Hanna ont tour à tour dénoncé la façon dont Hydro-Québec les a traitées au cours des dernières années et ont épuisé leurs ressources.

Marie-Reine Calouche, une mère monoparentale de 60 ans, qui agit comme proche aidante d’un fils adulte avec un handicap neurologique à la maison, est sans électricité depuis le 24 octobre 2018. « J’ai consulté des médecins pour comprendre l’aggravation des symptômes de mon fils depuis la multiplication des compteurs intelligents dans le voisinage. J’ai demandé un accommodement raisonnable auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). C’est là que les avocats d’Hydro m’ont avertie que j’étais passible d’une pénalité de 25 000\$, sous prétexte que je ne donne pas accès à mon compteur » s’alarme Mme Calouche, qui assure qu’elle n’a pourtant jamais refusé accès à son compteur. « J’ai seulement refusé le compteur qu’on voulait m’imposer », s’exclame-t-elle.

Denise Babin a décrit le choc vécu fin août dernier, lorsqu’une journaliste lui annonce qu’HQ s’apprête à lui couper le courant. « HQ m’a carrément intimidée par mise en demeure parce que j’ai voulu tenir tête, bien que j’ai toujours agi dans les normes d’une relation civilisée avec un fournisseur de service par voie de lettres formelles et par recherche de compromis qui puisse tenir compte de mes questionnements sur ma sécurité et ma santé alors que ces appareils sont entourés de controverses, y compris dans leur capacité à porter atteinte à notre vie privée, » affirme-t-elle. « Mais avec HQ, j’ai appris au prix de ma santé qu’il n’y a pas de place pour le dialogue et le compromis. C’est à coup de menaces de coupure de courant et de sanctions financières qu’HQ semble régler ses différends avec des citoyen-nes ayant de faibles moyens » se désole Mme Babin.

Janet Hanna a décrit comment sa mère âgée de 70 ans a subi une coupure d’électricité en pleine canicule durant deux mois et demi à l’été dernier par pur entêtement bureaucratique. Or, bien que les circonstances ayant entraîné la coupure de courant de cette abonnée – qui payait ses factures sans problème durant les 31 années précédentes -n’avaient rien à voir avec son compteur analogique, on lui a offert de la rebrancher en quelques jours uniquement si elle acceptait un compteur communicant. « C’est une forme de chantage que nous ne voulions pas accepter. On voulait garder le compteur non communicant de nouvelle génération avait été installé en 2013, malgré notre refus formel. Hydro voulait donc nous appliquer sa règle punitive en cas

d'interruption de service., » soutient Mme Hanna. Cette règle stipule que les abonné-es doivent accepter un compteur communicant pour 2 ans, sans quoi HQ ne rétablit pas le service. « Mais quel est le rapport avec le délai de paiement qui fut la cause de l'interruption chez ma mère? On veut la punir pour son choix? » se demande Mme Hanna. Ce n'est que près de trois mois plus tard et après beaucoup d'efforts que Mme Hanna a finalement réussi à loger un appel au bureau du président d'Hydro-Québec pour obtenir qu'on pose un compteur non communicant chez sa mère et rebrancher le service, aux frais de Mme Hanna bien-entendu.

La façon dont Hydro-Québec se comporte avec les citoyen-es dans ce dossier n'est pas sans rappeler d'autres dossiers où HQ fait preuve d'arrogance et de mépris à l'endroit des citoyen-nes et des règles qui devraient s'appliquer aux pourvoyeurs de services publics. Qu'il s'agisse du saccage environnemental pour passer des lignes de haute tension à Sainte-Adolphe d'Howard, dont la population a été complètement ignorée et les officiels humiliés, ou de l'abandon du projet d'Apuiat teinté de mépris et d'unilatéralisme; qu'il s'agisse des trop-perçus qu'Hydro-Québec refuse de rembourser sans vergogne avec la complicité des gouvernements successifs ou encore du manque total de transparence dans l'octroi de bonis à la haute direction ou dans les dépassements de coût des contrats sur ses chantiers et dans la gestion informatique au sein de la société d'État – la direction d'HQ adopte un comportement digne des pires sociétés multinationales du secteur bancaire ou pétrolier à l'endroit de leur clientèle.

Le Dr Khadir a lancé un appel aux abonné-es qui se voient couper l'électricité ou sont menacés de se faire couper l'électricité pour des raisons liées à leur choix de compteur électrique à communiquer avec le bureau de Québec solidaire par téléphone ou par courriel. « HQ n'a pas le droit de débrancher l'électricité de la résidence principale de ses abonnés entre le 1er décembre et le 31 mars. Et il est odieux de le faire pour quelque raison que ce soit par temps de grand froid ou de canicule sévère » précise le Dr Khadir qui encourage les abonné-es d'HQ à consulter les organismes de droit des consommateurs ou leurs député-es en cas de coupure ou de menace de coupure de courant.

Rappelons qu'une campagne populaire en 2013 avait forcé HQ à offrir la possibilité à ses abonnés de conserver leurs compteurs non communicants moyennant des coûts supplémentaires. (<https://www.ledevoir.com/societe/393531/compteurs-intelligents-la-grogne-s-organise>)

Mais HQ a modifié cette possibilité au cours des dernières années pour n'offrir que deux possibilités qui excluent le compteur analogique en métal.